



Dégât des eaux; expert ou pas d'expert ?

Par **vesuvio**, le **29/03/2019** à **12:10**

Bonjour,

J'ai subi un dégât des eaux, dans ma salle de séjour suite à des infiltrations d'eaux pluviales par la façade du bâtiment.

J'avais fait une déclaration à mon assureur et j'ai reçu une réponse, du service gestion des sinistres, me demandant de procéder à la réparation ou imperméabilisation de la façade extérieure, avant de revenir vers eux.

Après réalisation des travaux de réfection de la façade (à mes frais) , j'ai adressé au gestionnaire des sinistres, une facture d'artisan, d'environ 1000 euros, pour réparation suite à dégât des eaux sur la pièce intérieure.

Vont-ils m'envoyer un expert ?